

# 7 Les grandes orientations à développer

- **Développer notre politique d'accueil des enfants et de leur famille (\*)**
- **Se donner les outils pour construire un projet individualisé (\*)**
- **Mettre en place les pôles-ressources territoriaux (\*)**
- **Positionner l'Institut comme centre ressource**
- **Associer le jeune sourd à la vie de l'établissement**
- **Maintenir l'efficacité de la méthode verbo-tonale (\*)**

- Introduire le Langage Parlé Complété (L.P.C.) (\*)
- Introduire la Langue des Signes Française (L.S.F.) (\*)
- Compléter la palette des modes d'intégration (\*)
- Mettre en place un Conseil d'Etablissement (\*)
- Installer un conseil des jeunes (\*)

(\*) Ces orientations font l'objet d'une fiche d'action en annexe du document.

## 1. L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Plutôt que de parler de procédure d'admission (ce qui suppose virtuellement une "sélection"), il s'agit de mettre en place une politique d'accueil des familles et des jeunes et de viser à obtenir une meilleure implication des parents dans la prise en charge.

### 1.1 Objectifs de la politique d'accueil

- ✓ Permettre aux parents de "comprendre" ce qui se passe à l'I.R.P.A. (ultérieurement, il serait possible d'accueillir les parents dans les futurs pôles).
- ✓ Permettre aux parents d'exprimer leurs désirs et d'être entendus par des professionnels.
- ✓ Échanger des informations sur la nécessité d'établir un projet personnalisé dans lequel les parents sont parties prenantes.

### 1.2 Le bilan de départ

Ce bilan est minimaliste, c'est-à-dire qu'il ne redouble pas les informations déjà existantes.

#### ◆ Les items

Ce bilan comporte normalement (en vue de l'admission et du passage en C.D.E.S.) :

- ✓ Une fiche administrative / sociale.
- ✓ Une visite par le pédiatre.
- ✓ Un audiogramme récent (moins d'un an), avec reprise par l'O.R.L. ; dans certains cas, un nouvel audiogramme sera de toute manière nécessaire.
- ✓ Un bilan orthophonique.
- ✓ Une évaluation psychologique.
- ✓ Un bilan scolaire.

#### ◆ La production

Ce bilan fait l'objet

- ✓ D'une synthèse technique faite par l'ensemble des professionnels concernés, lors d'une réunion spécifique,
- ✓ De propositions de prise en charge (intégration ou non, modalités de rééducation, etc...).

### 1.3 La restitution aux parents

Il est essentiel que les parents soient associés le plus rapidement possible à l'élaboration de la prise en charge. C'est pourquoi la restitution doit permettre une véritable discussion dans laquelle les parents seront associés à la prise en charge rééducative.

Cette restitution doit ainsi permettre l'élaboration d'un pré-projet individualisé.

Elle précisera qu'il s'agit d'une période d'observation (d'une durée au plus égale à 3 mois) qui permettra d'affiner :

- ✓ La proposition de prise en charge scolaire.
- ✓ La proposition de prise en charge rééducative (orthophonie et psychomotricité).
- ✓ La proposition d'accompagnement éducatif et social si nécessaire.
- ✓ La proposition d'accompagnement psychologique si nécessaire.
- ✓ La proposition de prise en charge médicale (appareillage, implant, etc...).

Ce pré-projet sera affiné par l'équipe qui prendra effectivement l'enfant en charge.

